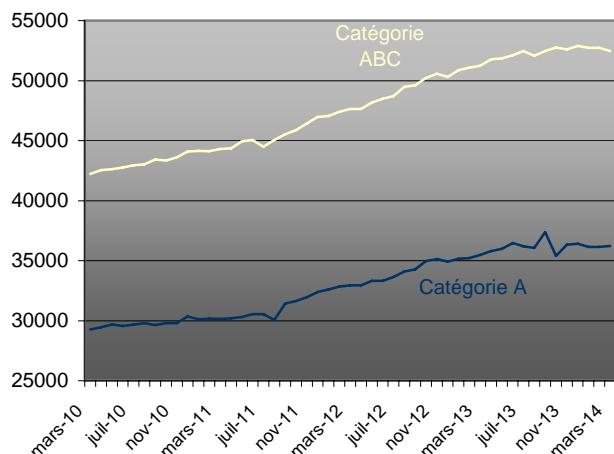


## DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE EN MARS 2014

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi  
Catégories A et ABC (en cvs)



Fin mars 2014, le département de l'Aisne compte 36 223 demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A à Pôle emploi, soit une augmentation de +0,2% comparé au mois dernier, et une hausse annuelle de +2,1%. La région connaît une situation plus stable ce mois-ci, avec une variation annuelle de même ampleur.

En catégorie ABC, le nombre de demandeurs d'emploi dans le département s'établit à 52 469, soit un fléchissement de -0,5% par rapport à février dernier, et une augmentation annuelle de +2,4%. Au niveau régional, la Picardie suit la même tendance mais de manière moins prononcée sur un mois (-0,2%, et +2,9% sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Données cvs	Mars 2013	Février 2014	Mars 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Catégorie A	35 477	36 144	36 223	0,2	2,1
Catégorie ABC	51 230	52 731	52 469	-0,5	2,4
<b>Picardie</b>					
Catégorie A	109 568	112 057	111 929	-0,1	2,2
Catégorie ABC	161 360	166 369	165 994	-0,2	2,9

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

### Avertissement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règles a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

# 1.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

## Catégorie A

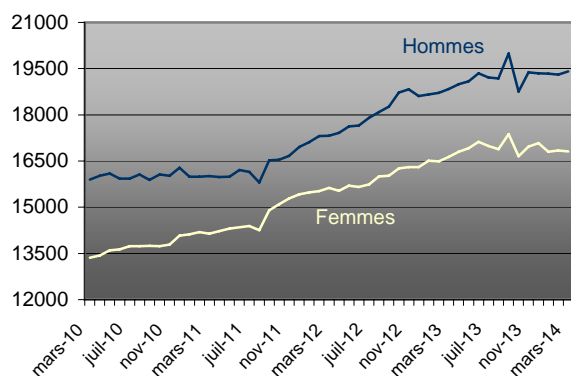
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

Données cvs	Mars 2013	Février 2014	Mars 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Hommes	18 843	19 306	19 412	0,5	3,0
Femmes	16 633	16 838	16 812	-0,2	1,1
Moins de 25 ans	7 351	6 917	6 791	-1,8	-7,6
Entre 25 et 49 ans	20 630	20 924	21 005	0,4	1,8
50 ans et plus	7 496	8 304	8 427	1,5	12,4
Hommes de moins de 25 ans	3 832	3 661	3 583	-2,1	-6,5
Hommes de 25 à 49 ans	10 993	11 241	11 338	0,9	3,1
Hommes de 50 ans et plus	4 018	4 404	4 490	2,0	11,7
Femmes de moins de 25 ans	3 519	3 255	3 208	-1,5	-8,8
Femmes de 25 à 49 ans	9 637	9 683	9 667	-0,2	0,3
Femmes de 50 ans et plus	3 477	3 900	3 937	0,9	13,2
<b>Ensemble de la catégorie A</b>	<b>35 477</b>	<b>36 144</b>	<b>36 223</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>

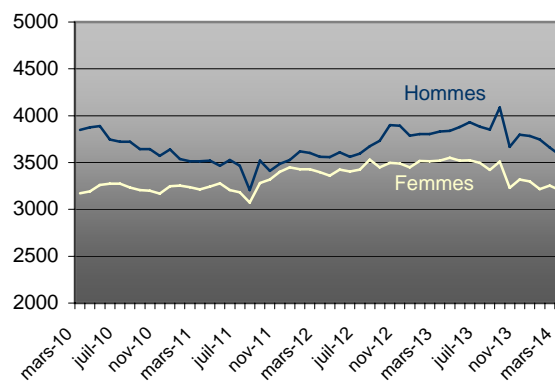
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

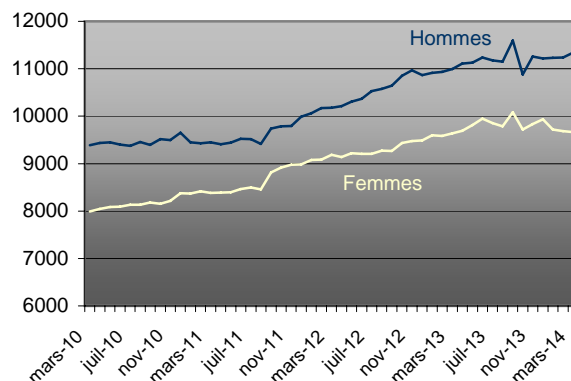
Par sexe (en cvs)



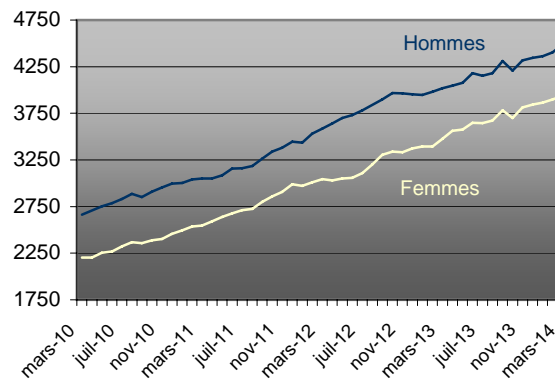
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



# 1.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE Catégorie ABC

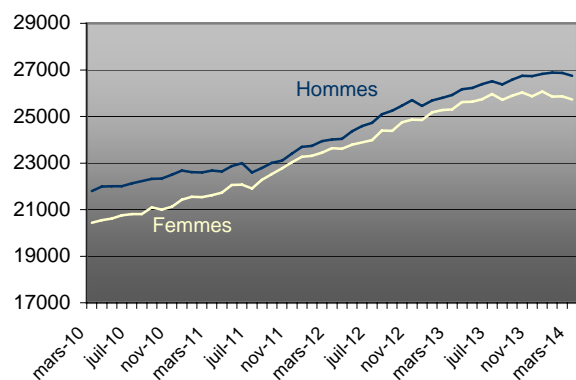
Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie ABC

Données cvs	Mars 2013	Février 2014	Mars 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Hommes	25 921	26 869	26 747	-0,5	3,2
Femmes	25 309	25 863	25 722	-0,5	1,6
Moins de 25 ans	10 215	9 744	9 520	-2,3	-6,8
Entre 25 et 49 ans	30 489	31 353	31 184	-0,5	2,3
50 ans et plus	10 526	11 634	11 765	1,1	11,8
Hommes de moins de 25 ans	5 304	5 166	5 017	-2,9	-5,4
Hommes de 25 à 49 ans	15 568	16 137	16 070	-0,4	3,2
Hommes de 50 ans et plus	5 048	5 566	5 659	1,7	12,1
Femmes de moins de 25 ans	4 911	4 578	4 503	-1,6	-8,3
Femmes de 25 à 49 ans	14 920	15 217	15 114	-0,7	1,3
Femmes de 50 ans et plus	5 478	6 068	6 106	0,6	11,5
<b>Ensemble de la catégorie ABC</b>	51 230	52 731	52 469	-0,5	2,4

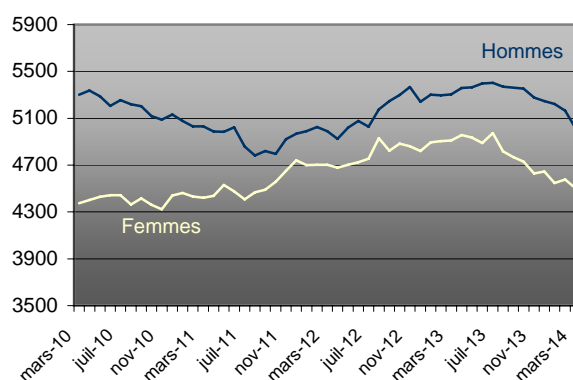
Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

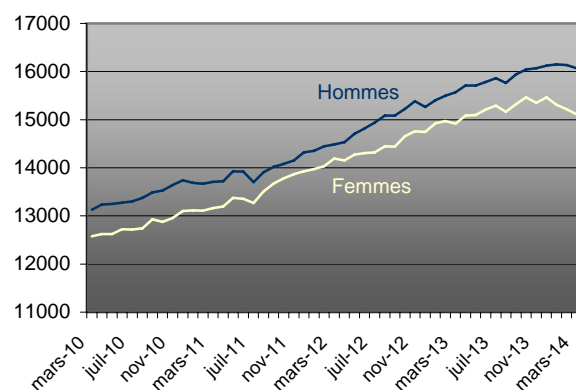
Par sexe (en cvs)



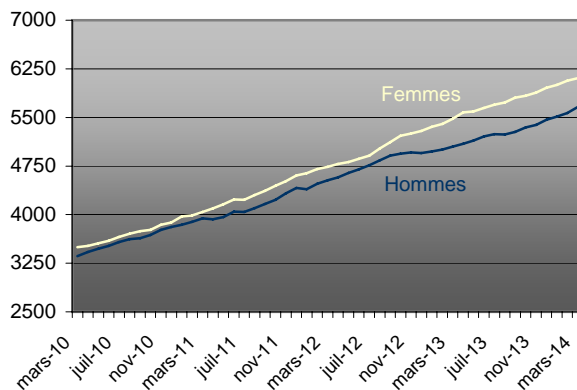
Moins de 25 ans (en cvs)



Entre 25 et 49 ans (en cvs)



50 ans et plus (en cvs)



## 2 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

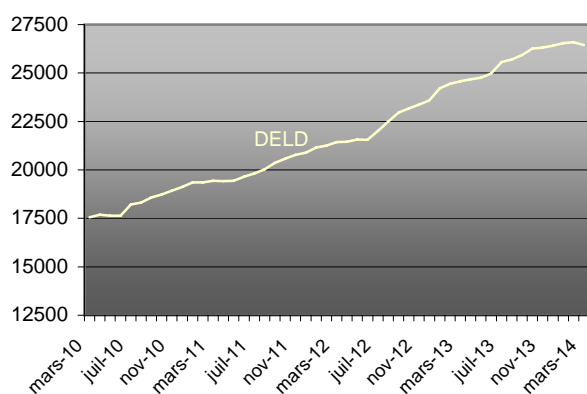
Catégorie ABC

Données cvs	Mars 2013	Février 2014	Mars 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
<b>Aisne</b>					
Moins d'un an	26 753	26 290	26 131	-0,6	-2,3
Un an et plus	24 477	26 442	26 338	-0,4	7,6
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	47,5	49,8	49,9		
<b>Picardie</b>					
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (%)	44,3	47,0	47,0		

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an et plus (en cvs)



### 3 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

#### Entrées et sorties de Pôle emploi par motif (catégorie ABC)

Données cvs	Mars 2013	Février 2014	Mars 2014	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
<b>Aisne</b>					
Entrées	3 902	4 033	4 109	1,3	3,6
Sorties	3 713	4 154	4 334	8,9	15,6
<b>Picardie</b>					
Entrées	13 457	14 386	14 428	1,6	4,1
Sorties	12 909	14 394	14 723	3,4	12,9

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(\*\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

### 4 - OFFRES D'EMPLOI

#### Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

Données cvs	Mars 2013	Février 2014	Mars 2014	Variation trimestrielle*	Variation annuelle**
<b>Aisne</b>					
- Emplois durables	461	624	520	-1,0	26,1
- Emplois temporaires	674	630	556	2,5	1,8
- Emplois occasionnels	201	162	288	-39,8	-3,5
<b>Ensemble</b>	1 337	1 416	1 365	-7,7	9,5
<b>Picardie</b>					
- Emplois durables	1 924	2 215	2 242	-7,9	14,9
- Emplois temporaires	3 158	2 741	2 182	7,5	-4,7
- Emplois occasionnels	686	385	522	-36,9	-30,0
<b>Ensemble</b>	5 767	5 342	4 947	-5,1	-0,6

Source : STMT - Pôle emploi, DARES. Calcul des cvs : DIRECCTE Picardie / ESE, DARES.

Unités : variations en %

(\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mois précédents

(\*\*) Evolution sur trois mois glissants : trois derniers mois sur les trois mêmes mois de l'année précédente

## 5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA/ Données brutes

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	<b>Mars 2013</b>	<b>Février 2014</b>	<b>Mars 2014</b>	<b>Variation sur un an</b>
<b>Aisne</b>				
<b>Catégorie A</b>	9 479	10 051	10 321	8,9
Catégorie B	969	1 052	1 048	8,2
Catégorie C	716	713	744	3,9
<b>Catégorie ABC</b>	11 164	11 816	12 113	8,5
Catégorie D	295	423	471	59,7
Catégorie E	789	886	943	19,5
Catégorie ABCDE	12 248	13 125	13 527	10,4
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			27,7	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			22,9	
<b>Picardie</b>				
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A			23,4	
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie ABC			19,1	

Source : STMT - Pôle emploi, DARES.

Unités : variation en %

## Encadré 1 - Sources et définitions

### **Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi**

Les demandeurs d'emploi sont des personnes inscrites à Pôle emploi, organisme issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assédic.

#### Catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- *catégorie A* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - sans emploi
- *catégorie B* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- *catégorie C* : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
- *catégorie D* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie ... - sans emploi
- *catégorie E* : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi - en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble de la catégorie ABC et non au niveau de chacune d'entre-elles.

#### Ancienneté sur les listes de Pôle emploi

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté ou la durée passée sans discontinuité en catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi i.e. dont l'ancienneté sur les listes est supérieure à un an, peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

#### Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour la catégorie ABC

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent au cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, le cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune ventilation, y compris les entrées pour rupture

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent au cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre d'emploi raisonnable ayant été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à un an suivant la cause
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit au niveau national une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

## Offres d'emploi collectées et satisfaites à Pôle emploi

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises, dont une partie d'entre-elles sont satisfaites. Les statistiques comptabilisent comme satisfaite une offre pour laquelle l'employeur a trouvé une personne pour occuper le poste proposé, indépendamment de la façon dont il a réussi à le pourvoir - grâce à Pôle emploi ou par un autre moyen.

Les offres collectées publiées ici sont classées suivant trois types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois
- les offres d'emploi temporaire, pour des contrats compris entre un et six mois
- les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

## Méthodologie de correction des variations saisonnières

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2013 et projetés sur l'ensemble de l'année 2014, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

### 1<sup>ème</sup> étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

La cvs est appliquée au niveau national aux données préalablement corrigées des jours ouvrables (cjo). Elle permet d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques).

### 2<sup>ème</sup> étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence, de sorte que la somme de séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

## Demands d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge, et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés
- de 62% des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (460,09 €/mois pour un célibataire sans enfant)
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

À compter de juillet 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA.

Le dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit - si le département décide d'y recourir - vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement ...)
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.



## **Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT**

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible, sachant que l'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui :

- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence
- est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours
- a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'Enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi ...